



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

> n°11

À Bayonne le 20 Mars 2018.

1-Compte rendu du 1^{er} CHSCT de la CAPB.

Le premier CHSCT de la Communauté d'Agglomération s'est tenu le mardi 27 février.

Attendu avec impatience, eu égard au fait que les élections se sont déroulées le 27 juin dernier, la CFDT souhaite donner toute sa place à cette instance paritaire.

Ordre du Jour du CHSCT :

- 1/ Installation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 2/ Approbation du règlement de fonctionnement du CHSCT
- 3/ Validation de la désignation du secrétaire du collège des représentants du personnel et des conditions d'exercice de la mission durant le mandat.
- 4/ Définition du groupe de travail des membres du CHSCT et définition du champ de compétence
- 5/ Calendrier des séances plénières et réunions préalables du groupe de travail pour l'année 2018
- 6/ Contingent annuel d'autorisations d'absences des membres du CHSCT
- 7/ Présentation de la mission de l'unité Environnement et conditions de travail
- Questions diverses

1/ Installation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Présents : 8 Elus, 8 Représentants du personnel.

Réunion finie à 11h45.

Rappel : **Les représentants de la CFDT de la CAPB sont Mme Christine Laquet-Fiau, M. Mika Outeiral, M. Jean-Philippe Lartigau et M. Gilles Barry**

2/ Approbation du règlement de fonctionnement du CHSCT

Concernant le règlement intérieur du CHSCT, les articles 19, 25, 26 et 27 seront modifiés.

Les 11,5 jours d'autorisations d'absence seront transformés en un contingent d'heures.

Deux autres points ont également été modifiées : la possibilité d'un transfert d'un agent à un autre et la transformation des demis journées en heures. Ces trois dispositions permettent un maximum de souplesse.

Concernant la formation Madame la Vice-Présidente, Mme Béhotéguy soutient l'idée d'une formation durant le semestre (en tout cas dans les meilleurs délais) avec le CDG.

Les élu-e-s peuvent y participer si ces derniers le désirent.

3/ Validation de la désignation du secrétaire du collège des représentants du personnel et des conditions d'exercice de la mission durant le mandat.

Pour information, le secrétariat du CHSCT est dévolu aux organisations syndicales.

Afin de respecter le résultat du scrutin du 27 juin la CGT tiendra en premier le secrétariat.

Ce secrétariat sera tournant entre les 3 organisations.

Le 1^{er} secrétaire sera M. Roussel (CGT) jusqu'en Décembre. Après cette date le nouveau CHSCT sera constitué à la suite des élections professionnelles, le secrétariat sera donc aussi remis en question.

Ce secrétariat devra tourner entre les 3 organisations. C'est un souhait de la CFDT à rediscuter dans le cadre du futur CHSCT.

4/ Définition du groupe de travail des membres du CHSCT et définition du champ de compétence

Le chapitre V et les articles 37 à 51 du décret 85-603 du 10 juin 1985 précisent les missions et champs de compétence des membres du CHSCT.

L'article 40 et l'article 41 dudit décret indiquent que l'instance doit désigner une délégation **qui assurera les visites de poste et les analyses d'accident de travail.**

Le groupe de travail 3 élus et 3 représentants du personnel à savoir :

Elu-e-s : Mmes Béhotéguy et Thébaud et M. Dagorret.

Organisations syndicales : Mme Hartxubeherre (CGT) M. Durruty (LAB) M. Lartigau (CFDT).

5/ Calendrier des séances plénières et réunions préalables du groupe de travail pour l'année 2018

La CFDT que ce soit pour le Comité Technique ou CHSCT demande que les dates de ces moments paritaires soient connues à l'avance.

Si notre demande pour les Comités Techniques n'a pas encore trouvé d'écho, pour le CHSCT les dates sont connues.

Aussi, si en tant qu'agent, vous avez une problématique touchant des questions CHSCT, n'hésitez pas à nous saisir via notre boîte mail cfdt.capb@gmail.com afin que nous la relayions.

- Les prochains CHSCT sont arrêtés le 12/06/2018 et 16/10/2018.
- Le groupe de travail se réunit le 22/05/2018

6/ Contingent annuel d'autorisations d'absences des membres du CHSCT

7/ Présentation de la mission de l'unité Environnement et conditions de travail.

Ce service se structure avec le recrutement d'un agent en plus pour seconder Eric Delage.

A court terme, 5 agents seront totalement ou partiellement en charge de l'unité.

Le travail sur les missions des « coordonnateurs ressources » vont dans le sens d'une proximité de services aux agents dans le soutien/suivi des personnes et comme appui aux « Responsables de pôle ».

Une présentation en conseil exécutif est prévue sur ces « coordonnateurs ressources ».

La CFDT a demandé que cela soit fait auprès du C.T, proposition soutenue par M le DHGA ressources.

Ces « coordonnateurs ressources » ne seront pas présents aux pôles CBA et Iholdi/Oztibarre (rattaché au pôle le plus proche).

Sur le pôle Sud Pays Basque il aura des missions adaptées à la taille de la structure.

La CFDT suivra avec détail leurs champs d'actions.

La désignation des agents de prévention au sein des différents sites et services est en cours de réalisation.

La CFDT sera vigilante sur le point des agents de préventions.

Ces agents doivent être de vrai relais concernant les conditions de travail dans les pôles et les services.

Ces agents devront avoir les moyens d'échanger avec les membres du CHSCT et plus particulièrement avec les membres du groupe de travail.

2-Compte rendu du Comité Technique du 23 janvier 2018.

Un comité Technique de la CAPB s'est tenu le 23 janvier dernier au Pôle Nive Adour.

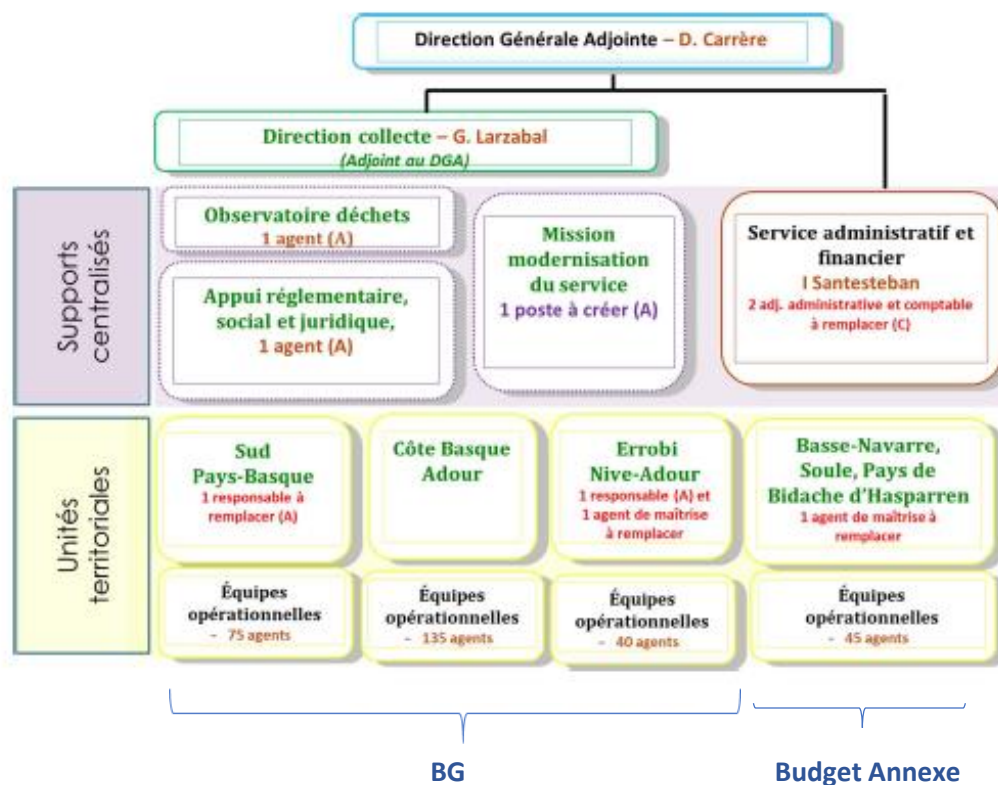
Ordre du Jour du CT :

- 1/ Présentation de l'organisation de la Direction Générale adjointe « Prévention, collecte et valorisation des déchets »
- 2/ Présentation de l'organisation de la direction « Patrimoine bâti et moyens généraux »
- 3/ Questions diverses

Veillez trouver ci-dessous les interventions des élu-e-s CFDT de la CAPB lors du Comité Technique et les 6 questions diverses portées par la CFDT.

À votre entière disposition pour répondre à vos interrogations (nos coordonnées en bas de document).

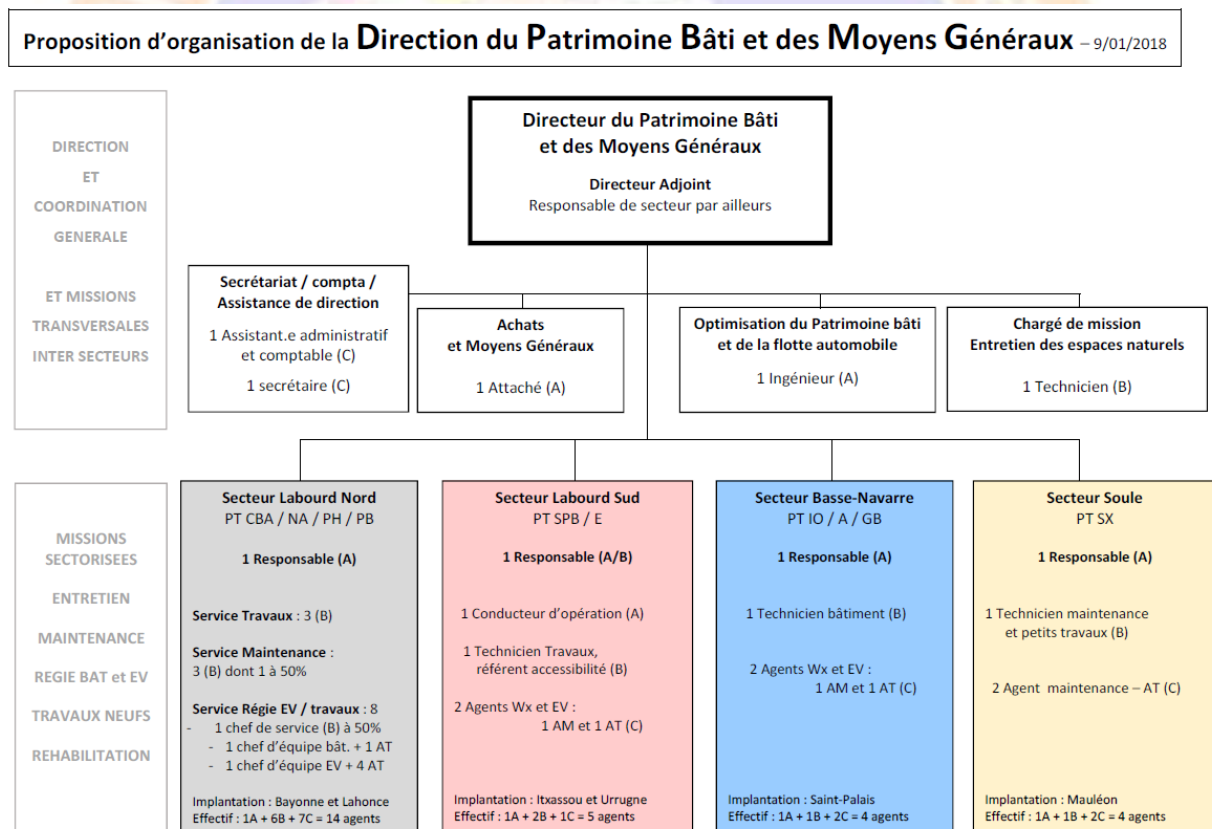
Question 01 : Présentation de l'organisation de la Direction Générale adjointe « Prévention, collecte et valorisation des déchets »



- Réforme et modernisation du service : **La CFDT demande quels seront les outils qui seront mis en place pour moderniser le service ?**
- Réforme, qu'entendez-vous par le mot réforme. Est-ce que cela va de pair avec l'harmonisation et l'optimisation dont nous avons porté une question diverse ? > Réponse de l'administration : étude de modernisation proposé et aidé par l'ADEME (états des lieux, objectifs à viser, divers scenarii, préconisation sur la manière de servir selon les spécialités du territoire ...)

- Appui aux services opérationnels sur les thématiques juridiques > **La CFDT demande de préciser le contour de cette mission.**
- Réglementaires, déploiement d'une politique commune d'Hygiène et sécurité > **Cette mission sera-t-elle portée en interne par une personne dédiée ? Quel rapport aura-t-elle avec le service d'hygiène et sécurité des RH** > *L'administration répond que le lien se fera naturellement entre le service des RH et la personne en charge de ces questions dans la direction.*
- Observatoire des coûts et des indicateurs réglementaires > **Le service ACHAT dont nous parlons dans la question suivante est rattaché à la DPBMG. Les missions seront-elles les mêmes ? Observatoire des coûts ? pouvez-vous nous en dire un peu plus ? quel objectif ?** > Réponse de l'administration : *L'ADEME impose l'adhésion à la méthode financière analytique. Cet observatoire aura donc pour mission principale la génération des rapports annuels RPQS des déchets.*
- Centralisation de certaines fonctions administratives et comptables et pilotage financier prospectif du service > **Où ces services sont-ils situés ?** > *L'administration répond que la direction du service sera située dans un premier temps dans les anciens locaux de Bizi Garbia sur les hauteurs de St Pée sur Nivelles car des bureaux sont actuellement vacants.*

Question 02 : Présentation de l'organisation de la direction « Patrimoine bâti et moyens généraux »



Cette organisation a pour objectifs :

- 1/ une méthodologie commune et une harmonisation des pratiques sur l'ensemble des 10 pôles pour l'achat, la conduite de projet et pour le suivi et l'optimisation du patrimoine
- 2/ maintenir une proximité et une réactivité des équipes techniques

- **La DPBMG fait partie des services dit « Support ». La CFDT rappelle que ce service revêt une importance capitale pour le bon fonctionnement de la CAPB.**

Une des premières revendications de la CFDT, dès le début de la nouvelle collectivité, a été de rappeler l'importance de tous les services supports pour le bon fonctionnement de la collectivité.

➤ **La CFDT demande de préciser le poste « Achats et Moyens généraux »** > L'administration répond qui s'agit d'une personne avec un profil les méthodes et le suivi des marchés carburants et fournitures (proximité des services et méthodes).

La DPBMG fait partie intégrante des services supports. D'une manière générale la CFDT de la CAPB a demandé que les moyens humains et matériels soient donnés aux agents pour mener à bien leurs missions.

Questions diverses posées par la CFDT-CAPB pour le Comité Technique du 23 janvier 2018.

Question 01 : Courrier de la CFDT en date du 21 décembre 2017

Pour donner suite au CT du 19 décembre dernier, nous avons saisi Mme Béhotéguy sur certains points par un courrier en date du 21 décembre.

Pour mémoire notre courrier avait porté sur 3 points :

1-Arrêté de nomination / Lettre de nomination / Rétroactivité

Extrait de notre courrier en date du 21 décembre 2017 > Dans le cadre des appels à candidatures lors de la réorganisation des services, des agents ont été nommés sur des nouveaux postes. Normalement des lettres de validation de recrutement ont été envoyées aux personnes dont la candidature a été retenue.

Qu'en est-il pour les arrêtés de nomination ?

Autre point : Les travaux sur le RIFSEEP n'en sont qu'aux prémices, aussi comment sera géré la rétroactivité des nouveaux régimes indemnitaires réétudiés ? En effet, les prises de fonction dans les nouveaux postes issus de la réorganisation seront bien antérieures à la fin des négociations sur le nouveau calcul du régime indemnitaire (sachant que l'aboutissement de ces travaux risque de n'être effectif que dans plusieurs mois) ? Ce point devra être porté au débat.

2-NBI

3-Fiche de poste

La section CFDT de la CAPB souhaite avoir des éclaircissements les divers points portés dans le courrier.

Mme Béhotéguy nous a répondu qu'elle avait demandé aux services Ressources humaines de faire le point sur les régimes indemnitaires des agents ayant, dans le cadre des réorganisations, eu de nouvelles affectations avec de nouvelles missions.

La CFDT de la CAPB est donc satisfaite qu'il ne faille pas attendre la fin de la mise en place des nouveaux régimes indemnitaires pour voir revaloriser les salaires des agents concernés. Nous suivons ce dossier avec attention.

Sur la NBI, Mme Béhotéguy admet que ce dossier sera un des autres points à porter dans les prochains mois dans le cadre des échanges avec les organisations syndicales.

Enfin sur les fiches de poste, la CFDT réitère l'importance d'avoir des fiches à jour pour pouvoir demain critériser les métiers des agents dans le cadre du futur RIFSEEP.

Questions 02 : CHSCT

Elu-e-s depuis le 27 juin dernier, le CHSCT n'a toujours pas été mis en place.

Pourrions-nous avoir des dates pour la 1ere séquence de travail ?

L'administration admet son retard sur ce dossier du fait de la mise en place du service dont le CHSCT dépend. Une première session de travail est prévue le 27 février.

Questions 03 : Droits syndicaux

Elu-e-s depuis le 27 juin, le protocole d'accord sur les droits syndicaux a été validé en CT le **23 novembre dernier**.

Aujourd'hui nous sommes toujours en attente de certains points, à savoir :

- Formulaire servant à poser les ASA.
- Panneaux d'expressions pour les OS sur les sites de la CAPB.
- Locaux syndicaux.
- Attribution matériels informatiques.
- Point mensuel sur les heures de délégation

L'administration nous répond que les éléments sont en cours de finalisation.

Question 04 : Groupe de travail Régime indemnitaire – RIFSEEP

Pour donner suite à la première session de travail du 06 décembre passé, **nous souhaiterions avoir un planning de travail pour les prochaines rencontres**.

D'autre part des questions émanent de nos échanges internes sur le futur RIFSEEP, à savoir :

1/ Est-ce que l'information, auprès des N+ 1 en charge de faire passer les entretiens d'évaluations, a été faite sur le sujet de l'importance d'avoir **des fiches de postes à jour pour chaque agent ?**

2/ Les critères choisis (dans les sous-groupes dans chaque catégorie) pour la mise en place du RIFSEEP sont-ils définis par l'administration ou en collaboration avec les OS ?

3/ La critérisation par métiers ou par postes doit être définie lors des échanges en groupe de travail, les organisations syndicales seront-elles associées à cette démarche ?

4/ Dans un aspect plus général, les services RH peuvent ils nous donner un 1^{er} cadre et lister les phases de travail de la mise en place du RIFSEEP ?

5/ La CFDT demande que les différents régimes indemnitaires existants au 1er janvier (écrété à 5 % pour les mini et les maxi avec les RI médians) soient fournis aux OS et cela par catégorie.

6/ Que représente la somme totale du régime indemnitaire à la CAPB au 1^{er} janvier 2018 ou antérieurement ?

L'administration prend acte des demandes de la CFDT, ces remarques seront portées aux groupes de travail sur le RIFSEEP et régime indemnitaire.

Question 05 : Etude d'harmonisation et optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets

Lors de la séance du 14 novembre 2017, le conseil permanent a décidé de lancer **une étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets sur le périmètre du territoire de la CAPB**.

Peut-on avoir une explication sur le but recherché de cette étude ?

Pourrions-nous savoir s'il est prévu de tenir informées les organisations syndicales au fur et à mesure de l'avancée de l'étude ?

En effet si, dans les scénarii qui pourraient se dessiner, les personnels devaient voir leurs environnements de travaux évolués ou modifiés, **la CFDT demande que des points d'étapes soient tenus par l'administration lors des Comités Techniques**. La CFDT demande également que le CHSCT soit consulté et informé de la même manière.

Question 06 : Commission administrative paritaire 2018.

La CFDT de la CAPB souhaite **connaître les stratégies prévues** par le service des Ressources Humaines pour l'information aux O.S pour les **Commissions Administratives Paritaires** des mois à venir. Effectivement, afin de défendre au mieux les dossiers de nos collègues promouvables dans ces CAP, la CFDT de la CAPB souhaite avoir des informations au préalable sur les agents de la CAPB choisis pour concourir.

Nos collègues CFDT élu-e-s dans ces instances paritaires au sein du Centre De Gestion, seront à même de défendre les dossiers présentés par notre collectivité grâce aux informations fournies au préalable par notre section syndicale.

L'administration répond favorablement à notre demande. Elle explique aussi qu'une CAP propre à la CAPB aura lieu en Juin au Centre de gestion. A suivre avec attention.

Question 07 : Plan de formation 2018

Il est d'usage en fin d'année civile, de valider un 1^{er} volet de plan de formation des agents au sein du Comité Technique. Rien de tel lors de la session du 19 décembre dernier.

Qu'en est-il du plan de formation de l'année 2018 ?

L'administration répond que pour l'instant vu le retard pris dans les entretiens professionnels, un plan de formation formel comme validé par le passé n'est pas envisageable. Par contre si des agents souhaitent obtenir des formations, la CFDT incite ces derniers à le stipuler lors des entretiens pro et à ne pas hésiter à faire leurs demandes en passant par les Ressources Humaines en accord avec leur hiérarchie.

Syndicalement.

La section syndicale de la CFDT – CAPB

N'hésitez pas à nous informer ou nous transmettre vos remarques. Si vous souhaitez une heure d'info syndicale (HMI) ou si vous souhaitez vous syndiquer à la section syndicale de la CFDT...Contactez-nous !

Section Syndicale CFDT - Communauté d'Agglomération Pays Basque

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne.

Mail > cfdt.capb@gmail.com

Tel : 05 59 25 37 14

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération CAPB